

RELEVE MEN\$UEL BEWARN - BÉNIN

Mar; 2018

INTRODUCTION

Les mouvements de grèves dans les secteurs de l'éducation et de la justice ont marqué le mois de mars 2018 au Bénin. Malgré la suspension prononcée par certains syndicats, la fronde sociale ne semble pas baisser d'intensité surtout au niveau de l'éducation où l'école tourne au ralenti depuis près de trois (03) mois.

Le suivi des indicateurs a permis d'enregistrer, dans le système d'alerte précoce de WANEP-Bénin (www.wanep.org/news; BeWarn), un total de seize (16) incidents touchant majoritairement les domaines de la "Gouvernance et Démocratie". Au nombre de ces incidents, l'on distingue deux (02) manifestations violentes, huit (08) manifestations pacifiques, trois (3) accidents, deux (02) crimes et une (01) arrestation.

MARS 2018: RECAPITULATIF DES INCIDENTS PAR DOMAINE

Sur le plan "Gouvernance et Démocratie"

Quatre (04) incidents enregistrés dans le système BeWarn sont relatifs :

- - ➢ à la lutte contre les faux médicaments: le procès des co-accusés dans l'affaire de faux médicaments a eu lieu au Tribunal de première instance de première classe de Cotonou, le 13 mars 2018 en pleine grève à la justice. Le juge a décidé d'une relaxe pure et simple pour le Directeur des pharmacies, des médicaments et explorations diagnostiques (Dpmed) Fernand Gbaguidi. Des condamnations ont été prononcées: 18 mois d'emprisonnement ferme et 10 millions d'amende pour le représentant du laboratoire new Cesamex, 48 mois de prison ferme pour les grossistes répartiteurs avec plus de 20 millions d'amende et 100 millions de dommages et intérêts. Prenant acte de la décision de la justice, le Conseil des ministres du 14 mars 2018 a suspendu provisoirement les activités de l'Ordre des pharmaciens du Bénin pour une durée de 6 mois en vue de revoir le statut de l'Ordre et ses règlements et la mise en place d'une

commission de surveillance et de contrôle de la distribution des produits pharmaceutiques. Par ailleurs, le Conseil des ministres a décidé de retirer l'autorisation de mise en vente sur le territoire béninois, des produits du laboratoire « New Cesamex » et de faire procéder au retrait de ses produits des officines de pharmacie.

- ➢ à la suspension du maire d'Aplahoué, Casimir SOSSOU, pour deux (02) mois de ses fonctions pour « fautes lourdes » par le ministre de la Décentralisation et de la gouvernance locale, Barnabé DASSIGLI le 22 mars 2018. Il est reproché au maire des faits graves, lesquels sont constitutifs de fautes lourdes au regard des dispositions de l'article 55 de la loi n°97-029 du 15 janvier 199 portant organisation des communes en République du Bénin. L'intérim du maire sera assuré par le premier adjoint.
- À la création du parti "Union Sociale Libérale" de l'homme d'affaires arrivé 3 ème à la présidentielle de 2016 Sébastien AJAVON qui est officiellement devenu chef de parti se positionnant désormais comme un challenger face à la mouvance présidentielle lors des prochaines législatives prévues pour 2019. L'Union Sociale Libérale, mise sur les fonts baptismaux le 24 mars 2018 à Djèffa dans la commune de Sèmè-Kpodji.

Sur le plan social,

Cinq (05) incidents sont enregistrés. Ils concernent :

la persistance des mouvements de grève dans les secteurs de l'éducation et de la justice: Les grèves perdurent dans le secteur de l'enseignement. Les cours sont au ralenti dans les établissements publics. Le 06 mars 2018, les enseignants réunis au sein du Front d'action des syndicats de l'éducation et de l'intersyndical de la maternelle et du primaire (Imp) sont descendus dans les rues et ont marché sur le ministère du plan pour exprimer leur déception face à l'échec des négociations et exiger par la même occasion l'application des décrets portants statuts particuliers des enseignants. Les manifestants ont été reçus par le ministre Abdoulaye BIO TCHANE qui a annoncé la disponibilité des salaires et affirmé la bonne volonté du gouvernement à satisfaire toutes les couches sociales. Le front est redescendu dans les rues le 23 mars 2018 pour contester la levée de la motion de grève signée par l'Imp le 19 mars 2018 et a décidé de continuer avec la grève de 96 heures. A ces grèves s'ajoutent les manifestations des étudiants de l'Université d'Abomey-Calavi qui paralyse le campus exigeant, entre autres, l'annulation pure et simple du nouveau décret fixant les conditions d'attribution d'allocations dans les universités publiques. Face à la fronde sociale, le Médiateur de la République n'est pas resté indifférent. Avec l'accompagnement de certaines personnalités sociopolitiques, morales et religieuses, le médiateur de la République Joseph GNONLONFOUN a, le 29 mars 2018 reçu et écouté des centrales et confédérations syndicales en grève. Du côté de la justice, les magistrats ne démordent pas. Ils maintiennent leur motion de grève de 92 heures jusqu'à la rétrocession des défalcations des salaires pour fait de grève.

Sur le plan sécuritaire

 \mathbf{S}_{ix} (06) incidents ont été enregistrés et ont trait :

- À des cas d'incendie : le 1 mars 2018, un incendie s'est déclenché au marché international de Malanville causant deux (02) blessés graves et de nombreux dégâts matériels tels que plusieurs boutiques brûlées. Un deuxième incendie est survenu le 27 mars 2018 à l'usine d'égrenage de la SODECO à Kandi. Le bilan fait état d'une vingtaine de tonnes de coton consumées.
- ➤ à la lutte contre le trafic de drogue : la Police républicaine a arraisonné, le jeudi 15 mars 2018, des camions transportant 4,20 tonnes de cannabis dissimulées dans des balles de friperie en provenance de la frontière bénino-togolaise. Les produits ont été saisis et tous les occupants des véhicules arrêtés pour les besoins de l'enquête.
- à l'affrontement survenu, le 9 mars 2018, entre les agents de la brigade du parc W et un braconnier qui a fait deux (02) morts à Goumori dans la commune de Banikoara.
- À un accident de circulation intervenu le 22 mars 2018 au niveau du village d'Agbohoutogon dans l'arrondissement de Dan, Commune de Djidja. Le bilan fait état de quatre (04) morts, un véhicule entièrement consumé, une cargaison de riz à moitié réduite en cendres et des blessés légers.
- À la fin de l'épidémie de la fièvre hémorragique à virus Lassa sévissant dans la région septentrionale depuis le 08 janvier 2018, date du premier cas présumé. La déclaration a été faite par le Ministre de la santé, Dr Alassane SEIDOU, le 16 mars 2018. Ainsi, du 08 janvier 2018 date du premier cas présumé index au 25 janvier 2018, date du décès du dernier cas confirmé, 05 cas confirmés tous décédés ont été enregistrés. En effet, sur 407 personnes ayant eu contact avec les malades, aucune d'elle n'a développé des symptômes relatifs à la fièvre.

Une analyse des différents incidents relevés appelle des actions urgentes pour maintenir la paix relative dont jouit le Bénin. Il est recommandé que :

- le gouvernement et les acteurs sociaux privilégient le dialogue pour éviter les tensions sociales qui causent des préjudices aux populations ;
- le gouvernement et les acteurs sociaux respectent les textes régissant les grèves au Bénin ;
- le gouvernement communique davantage autour des différentes réformes engagées.

MARS 2018: SCHEMA RECAPITULATIF

DES INCIDENTS ENREGISTRES DANS LE SYSTEME BEWARN



08 Manifestations pacifiques



O2 lanifestation violente



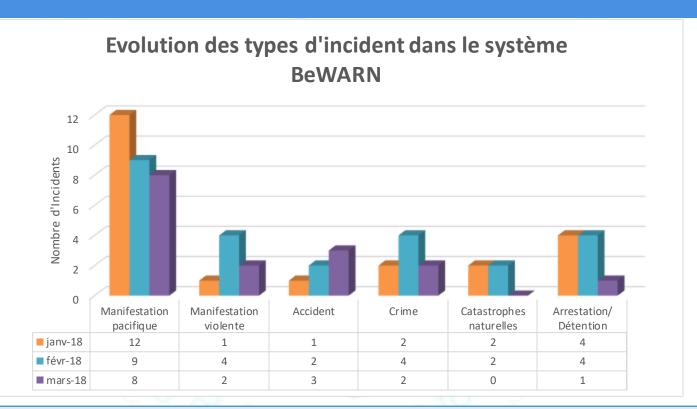
OI Arrestations/ Détentions



O3 Accidents



02 Crimes/Délits



Système Ouest Africain d'Alerte et de réponse rapide

Le Système d'alerte et de réponse rapide fait partie intégrante du Programme "Alerte Précoce et Réponse Rapide" (WARN) du Réseau Ouest Africain pour l'Edification de la Paix (WANEP). A travers WARN, WANEP prend appui sur la société civile des 15 pays de la Communauté Economique des Etats de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) pour opérationnaliser un système d'alerte et de réponses qui privilégie la sécurité humaine. Il est important de rappeler que le système d'alerte précoce développé par WANEP utilise des sources ouvertes dans la collecte des données et n'a donc rien à voir avec l'espionnage. Il ne pouvait en être autrement car l'objectif poursuivi reste la sécurité humaine. Ce monitoring mensuel est basé sur des informations collectées sur le terrain par les moniteurs de WANEP-Bénin mais également du monitoring des différents médias tant nationaux qu'internationaux.

WANEP-Bénin, 01 BP: 5997 Cotonou, Tél: 21 30 99 39; 61 00 53 53

Si vous souhaitez recevoir nos publications périodiques, merci de nous écrire au Email : info@wanepbenin.org ; wanepbenin.2015@gmail.com ;

Site: www.wanep.org; www.wanepbenin.org